

P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE BACHELARD ECHECS  
DU 7 OCTOBRE 2006 A 14H30

Cette assemblée s'est tenue comme prévu dans la salle de restauration du collège Gaston Bachelard. Plus de 30 personnes ont assistées à cette réunion. Un grand merci à toutes.

Le président, Frédéric PREDY a détaillé tous les points prévus à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR:**

**Mode de fonctionnement du club selon 2 axes:**

un axe « pédagogique » avec des cours adaptés aux niveaux:

trois samedis par mois, de 15 h à 16 h30, seront proposés des cours articulés autour des paliers suivants:

*Premier palier: niveau débutant (élo allant de 1000 à 1400)*

*Deuxième palier: niveau joueur confirmé (élo allant de 1401 à 1800)*

*Troisième palier: niveau fort joueur (élo allant de 1801 à plus de 2000) .*

Le **calendrier pédagogique** correspondant se présente de la manière suivante:

*Premier palier: octobre, novembre, décembre 2006*

*Deuxième palier: janvier, février, mars 2007*

*Troisième palier: avril, mai, juin 2007*

Il va de soi que ce calendrier peut être modulé en fonction de la rapidité des acquisitions.

Ces cours sont payants (5 euros par trimestre) de manière à s'assurer le concours de joueuses et de joueurs motivés.

A la fin de la saison sportive, au mois de juin, « Bachelard Echecs » offrira l'ouvrage de Max Euwe, « *Maître contre Amateur* » à celles et ceux qui auront suivi le cycle complet (d'octobre 2006 à juin 2007).

**16h30**, fin du cours

**de 16h35 à 17h55:** « expressions libres », organisation de tournoi, blitz, blitz à 4 (attention, « ça décoiffe! »), simultanées...

**de 17h55 à 18h:** ***rangement de la salle de restauration du collège Bachelard*** (notre lieu de jeu) c'est à dire: ranger nos jeux, ranger nos pendules, remettre nos tables en place, éteindre la lumière, fermer les portes à clef.

**18h:** extinction des feux en attendant samedi prochain.

NB: à partir de novembre 2006, notre club sera ouvert pendant les vacances scolaires (toujours le samedi de 14h30 à 18h).

un axe sportif avec au moins une équipe engagée dans chaque compétition.

- une équipe de 4 joueu(ses)rs engagée en *Régionale 3* (avec pour ambition de rejoindre la Régionale 2 la saison prochaine et la Régionale 1 dans deux saisons).
- Une équipe de 4 joueu(ses)rs engagée en *phase départementale de la Coupe de la Ligue*.
- Une vingtaine de joueu(ses)rs engagés lors des *8 tournois INJES* de cette saison (*compétitions individuelles*).
- Cinq à sept équipes de 3 joueu(ses)rs engagées en *départementale jeune* (avec pour ambition le titre).
- Une équipe de 8 joueu(ses)rs engagée en *championnat scolaire* (catégorie collège) avec pour ambition un 6ème titre de Champion d'Académie et une troisième participation à la finale du Championnat de France des collèges.
- Tournois ponctuels organisés dans notre région.

### **Budget du club:**

**produits:** part club (montant 15 euros); cours (montant 5 euros par trimestre); subventions (à venir)...

**charges:** loyer de la salle de jeu (à déterminer avec M. le Principal), inscriptions aux différents championnats et tournois, achat de matériel (jeux, pendules, échiquier mural...).

***Prise de licence (A ou B) lors de cette assemblée (impératifs sportifs) : voir « questions diverses »***

### **Calendriers concernant les compétitions:**

en ligne sur [bachelard.echecs.free.fr](http://bachelard.echecs.free.fr)

### **Rapports avec les médias locaux:**

Bien Public, FR3...

### **Manifestations internes:**

tournois, simultanées...

**Election du bureau:** il est composé de 2 membres permanents élus à l'unanimité des membres de Bachelard Echecs (à savoir le Président, Frédéric PREDY et le trésorier et responsable informatique du club, Jean-Emmanuel BISSEY) auxquels viennent s'adjoindre toutes celles et tous ceux qui ont des idées sans distinction d'âge ni de sexe.

### **Questions diverses:**

Question: quelle est la différence entre la licence A et la licence B ?

Réponse: **la licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit

au classement Elo et au classement Elo rapide.

**La licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 61 mn.

La licence A et la licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité, mais la licence B ne compte pas pour le calcul du nombre de voix du club lors des assemblées générales.

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance GROUPAMA lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour: une Individuelle Accident, une Garantie Responsabilité Civile, GROUPAMA Assistance.

Il est clair que la licence A convient à l'écrasante majorité des joueuses et des joueurs de notre club. Toutefois, il ne faut pas exclure le cas de la joueuse ou du joueur qui jouerait « pour le plaisir de l'art », épisodiquement. Dans ce cas, la prise de la licence B s'impose.

Question : que doit payer l'élève du collège Bachelard assistant aux cours des mardi et vendredi sans faire de compétitions ?

Réponse : rien.

Question: que doit payer l'élève du collège Bachelard voulant faire des compétitions sans venir le samedi après-midi ?

Réponse : le prix de la licence A (composé de la part club (15 euros) et de la part Fédération Française des Echecs variable selon la catégorie d'âge de l'interessé(e)).

Question: que doit payer l'élève du collège Bachelard voulant faire des compétitions et désirant venir le samedi après-midi assister aux cours?

Réponse : le prix de la licence A (composé de la part club (15 euros) et de la part Fédération Française des Echecs variable selon la catégorie d'âge de l'interessé(e)) ainsi que 5 euros par trimestre (part cours).

Question: que doit payer l'élève du collège Bachelard ne voulant pas faire des compétitions et désirant venir le samedi après-midi assister aux cours?

Réponse : le prix de la part club (15 euros) ainsi que 5 euros par trimestre (part cours).

Question: que doit payer l'élève du collège Bachelard ne voulant pas faire des compétitions et désirant venir le samedi après-midi sans assister aux cours?

Réponse : le prix de la part club (15 euros).

Question: que doit payer un non élève du collège Bachelard désirant venir le samedi après-midi sans assister aux cours?

Réponse : le prix de la part club (15 euros).

Question: que doit payer un non élève du collège Bachelard désirant venir le samedi après-midi et assister aux cours?

Réponse : le prix de la part club (15 euros) ainsi que 5 euros par trimestre (part cours).

Ces délibérations furent adoptées à l'unanimité.

Constatant qu'il n'y avait plus d'interrogation, Frédéric PREDY leva la séance à 17h30 en remerciant l'auditoire de sa qualité d'écoute et de la pertinence des questions.

Frédéric PREDY  
Président de « Bachelard Echecs »